

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 décembre, du bill C-5 tendant à modifier la loi électorale du Canada, dont le comité permanent des privilèges et élections a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés savent que la motion n° 15, inscrite au nom du président du Conseil privé (M. MacEachen), a été reportée hier avec le consentement unanime. C'est la dernière motion à étudier. La Chambre a été informée que cette motion n'est pas conforme au règlement en ce qu'elle va plus loin que le bill dans la modification de la loi, et que de ce fait elle est irrecevable. Le ministre a proposé que cette motion soit mise à l'étude du consentement unanime, et plusieurs députés en ont fait la demande. Si les députés ne veulent pas maintenant autoriser à l'unanimité l'étude de cette motion, l'étude du bill à l'étape du rapport se trouvera terminée. Y a-t-il consentement unanime pour autoriser la mise à l'étude de la motion n° 15?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: En l'absence d'unanimité, l'étude du bill C-5 à l'étape du rapport est terminée.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas entendu de non lorsque vous avez demandé s'il y avait consentement unanime.

M. l'Orateur adjoint: Il y en a eu un, et je sais d'où il venait.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, est-ce que le député a prononcé le mot, ou a-t-il simplement hoché la tête?

M. l'Orateur adjoint: Il a dit non de façon parfaitement claire et intelligible.

● (1412)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, la Chambre est d'accord pour procéder immédiatement à la troisième lecture.

L'hon. Norman A. Cafik (au nom du président du Conseil privé) propose: Que le bill C-5, tendant à modifier la loi électorale du Canada, dont le comité permanent des privilèges et des élections a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Cafik (au nom du président du Conseil privé) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Loi électorale du Canada

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je dois maintenant dire quelques mots à l'occasion de la troisième lecture de ce bill, ce qu'autrement je n'aurais pas fait . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je n'avais pas vu que le ministre était debout. J'ignore s'il tient à prendre la parole. Étant le motionnaire il ne peut prendre la parole à la fin du débat ou à n'importe quel autre moment, que si la Chambre y consent. Il ne saurait intervenir autrement. Il a le choix: il peut prendre la parole maintenant, ou obtenir plus tard la permission de la Chambre de participer au débat.

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à retarder ce débat. Je ne veux certes pas priver un autre député de son droit d'intervenir maintenant. Bref, je me contenterai de dire que nous, les ministériels, nous avons adopté une attitude très souple au cours du débat sur la troisième lecture du bill car nous voulions sincèrement essayer de faire plaisir à tous les députés. C'est peut-être précisément pour cette raison que nous avons rencontré certaines difficultés à l'étape du comité alors que nous cherchions à réaliser cet objectif. J'ai toutefois gardé la même attitude flexible à l'étape du comité et du rapport. Nous estimons avoir rallié l'opinion d'une grande majorité des députés en ce qui concerne les aspects des amendements apportés à ce bill, qui reflètent l'avis des députés, celui des membres du comité compétent et en grande partie, sinon en totalité, celui du directeur général des élections.

Je voudrais souligner un point qui me semble plus important que les autres. On a cherché dans ce bill grâce aux amendements qui ont été apportés à l'étape du rapport, à faciliter le droit de vote aux enseignants et administrateurs détachés auprès des forces armées canadiennes stationnées outre-mer. C'est une amélioration capitale. De nombreuses instances nous sont venues autant de particuliers que d'associations de professeurs. Le gouvernement est heureux de pouvoir participer à la réalisation de cet objectif que peuvent partager les députés de tous les côtés de la Chambre. Nous considérons que c'est là un progrès important.

La seconde chose que je voulais souligner concerne la motion n° 15 qui n'a pas obtenu le consentement unanime. Même à l'égard de cette motion, qui traite des difficultés rencontrées lors d'élections partielles précises, que l'ont désigné généralement du nom de l'affaire Roach, le gouvernement n'a jamais pris nettement position. Nous avons tenté d'être fidèles aux intentions des membres de la Chambre des communes, en présentant un amendement qui nous semblait correspondre à leurs vues. Le fait qu'il n'ait pas bénéficié du consentement unanime ne contrarie aucunement le gouvernement à cet égard. Nous tentions simplement de servir au mieux les intérêts des députés, d'après la perception que nous en avons.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler tous les amendements relatifs à ce bill. Ils sont bien connus. J'ai parlé à l'étape de la deuxième lecture des amendements originaux et de leur nature. J'ai parlé très brièvement de chacun des amendements à l'étape du rapport. En ce qui a trait au comité, le compte rendu témoigne éloquentement de l'attitude que nous avons adoptée à cet égard.